



COMMUNE DE FAHY – Route de la Halle 79D – 2916 FAHY

Tél. 032 / 476 66 68

administration@fahy.ch

PUBLICATION OFFICIELLE

Assemblée communale ordinaire Lundi 9 décembre à 20h - à la salle paroissiale

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2024
2. Adopter le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité
3. Budget 2025 :
 - a) Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts :
 - 825'000.- TTC pour l'acquisition de 4 maisons mitoyennes, parcelle n° 602 du ban de Fahy
 - 25'000.- TTC pour la pose de stores électriques dans la halle polyvalente
 - 25'000.- TTC pour le traitement UV de la source de Libécourt
 - b) Adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2025
4. Divers et imprévus

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet www.fahy.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous chiffre 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Le budget peut être consulté au secrétariat communal dès le 2 décembre. Les personnes qui le souhaitent peuvent en obtenir un exemplaire.

Fenêtres de l'Avent

Un grand merci à tous les habitants inscrits aux fenêtres de l'Avent ainsi qu'à l'école de faire vivre la magie de Noël dans notre village !

Le calendrier des fenêtres de l'aveint est annexé à la présente publication, tout le monde est bienvenu.

Le Conseil communal vous invite pour fêter **la Saint-Nicolas à la fenêtre du 6 décembre à la halle polyvalente.**



COMMUNE DE FAHY – Route de la Halle 79D – 2916 FAHY

Tél. 032 / 476 66 68
administration@fahy.ch

Bois à façonner – bois de feu en stères

Les personnes qui désirent façonner elles-mêmes du bois de feu ou en acquérir sont priées de faire leur réservation directement par téléphone ou courriel, d'ici au vendredi 13 décembre 2024, auprès du garde forestier :

- M. Joseph Saucy, joseph.saucy@ajoie-ouest.ch, 079 439 97 46

Déchets de coupe : prix de Fr 0.- à 15.-/stère, selon le bois restant
Cimes de hêtres ou petit bois abattu : Fr 15.- à 30.- /stère
+ TVA

Ces conditions ne sont valables que pour un usage à titre privé.

Le dépérissement des forêts suite aux épisodes de sécheresse est toujours actuel et rend les peuplements dangereux. Le garde forestier tiendra compte de ces éléments naturels et fera de son mieux pour la distribution des lots de bois sans pouvoir garantir l'assortiment, la qualité, la quantité et le délai. Merci de votre compréhension.

Commande de sapins de Noël

Les habitants de Fahy désirant un sapin de Noël sont priés de le commander par mail, ou à l'aide du coupon ci-dessous, qui sera déposé dans la boîte aux lettres du secrétariat communal jusqu'au **1^{er} décembre 2024**.

La vente aura lieu le **vendredi 6 décembre** de 18h30 à 20h, **pendant la fenêtre de l'avent à la halle polyvalente**.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de couper des sapins de Noël, tout délit sera frappé d'une amende.

Je désire (nombre) ____ sapin(s) de Noël

	100/150 cm		150/200 cm		200/250 cm	
Nordmann	_____	à CHF 15.-	_____	à CHF 20.-	_____	à CHF 25.-
Épicéa	_____	à CHF 10.-	_____	à CHF 15.-	_____	à CHF 20.-

Nom, Prénom : _____

Téléphone : _____

Fahy, le _____

Signature : _____

